

et D'UN EMPLACEMENT DE PARKING

situé au sous-sol des Bâtiments A-B, portant le numéro 42

Tous deux situés dans un ensemble immobilier

situé 6 Traverse du Château Vento, dénommé LE CAMPUS II

13014 MARSEILLE, cadastré préfixe 893 section E n° 204

MISE A PRIX : 15 000 € (quinze mille euros)

Avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères

VISITES : LE VENDREDI 31 JANVIER 2025 DE 9 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 12 FEVRIER 2025 A 9 HEURES 30

à l'audience de Madame le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE

25 Rue Edouard Delanglade, Salle n° 8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS :

Dans un ensemble immobilier située à MARSEILLE

14EME ARRONDISSEMENT (BOUCHES-DU-RHONE)

13014, 6 traverse du Château Vento, dénommé « Le

Campus II »,

Cadastré préfixe 893 section E n° 204 Lieudit Traverse

du Château Vento pour une surface de 00 ha 53 a

32 ca,

• **Lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98) :**

propriété du sol et des parties communes générales,

Et les cent quatre/dix millièmes (104/10000èmes)

indivis des parties communes spéciales au Bâtiment A.

• **Le lot numéro quarante-deux (42) :**

Un emplacement de parking situé au sous-sol des

Bâtiments A-B, portant le numéro 42 sur le plan annexé

au règlement de copropriété,

Et les douze/dix millièmes (12/10000èmes) de la

propriété du sol et des parties communes générales.